



Commune de Denges

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage de deux mélèzes
Motifs invoqués	Les arbres sont secs et attaqués par des insectes
Lieu-dit	Route de la Gare 19
Propriétaire	Denise Vuagniaux
Parcelle	105
Compensation	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 14 octobre 2022.

La Municipalité

Denges, le 30 septembre 2022